

Chasse.



ils ont dit...

Chasse, ils ont dit... n°40 - Directeur de la publication : J.-P. Rioult - Tél. rédaction : 04 72 24 48 10 - Fax : 04 72 24 48 19

Conseil municipal du 7 déc. 2009 : les principales décisions

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Ordre du jour varié que celui de cette dernière séance du Conseil municipal de l'année 2009.

Les élus avaient d'abord à se prononcer sur la fixation des tarifs municipaux pour 2010. Peu de changement à noter en la matière : la Municipalité a en effet décidé, depuis plusieurs années déjà, de n'augmenter ses tarifs que lorsque le montant des investissements correspondants le rend nécessaire et encore de façon limitée. C'est par exemple le cas, cette année, pour la surtaxe d'eau.

Une nouvelle fois, cette séance aura illustré le dynamisme de notre commune, en dépit d'une conjoncture difficile :

- qu'il s'agisse d'urbanisme, avec la modification n°6 du POS et la mise en place d'un PAE à la Moille pour accompagner les futures constructions dans ce secteur ;

- qu'il s'agisse de travaux d'adduction d'eau dans le quartier du Rhône, de réhabilitation de logements sociaux aux Barbières ou d'aménagement des espaces extérieurs aux cités Berquet ;

- qu'il s'agisse enfin d'affaires scolaires, avec la préparation de la future classe de neige à Villard-de-Lans en mars prochain.

Partout, à sa mesure, la Commune anticipe et accompagne, en plaçant toujours l'intérêt des Chassères au cœur de ses préoccupations.

L'année 2010 sera résolument placée sous le signe du sport, avec, bien sûr, le dossier de transfert des équipements sportifs à Moleye qui se précise mais aussi et surtout avec l'accueil, dans notre commune, de deux événements d'importance : le Village sportif de l'Isère d'abord, du 27 février au 7 mars, puis le Mc Do Kids Iron-Tour, le 22 mai, et l'Iron-Tour lui-même le 24 septembre : un véritable Tour de France de triathlon qui a choisi de faire étape à Chasse-sur-Rhône. Vous trouverez tous les détails de ces projets dans les pages qui suivent.

Mais en cette fin d'année, je veux vous souhaiter à toutes et à tous une belle et heureuse année 2010 et vous donne rendez-vous, pour la traditionnelle cérémonie des Vœux, le vendredi 8 janvier prochain, à partir de 18h30, à la salle Jean-Marion. Bonne année 2010 et bonne lecture !

Jean-Pierre RIOULT

➤ Tarifs des services municipaux pour l'année 2010

Le projet d'établissement des tarifs des services municipaux pour l'année 2010 a été examiné par la commission des Finances du jeudi 3 décembre 2009.

L'approbation de ces propositions tarifaires concerne les services suivants :

- Bibliothèque municipale : tarifs inchangés.
- Restaurant scolaire Joseph-Domeyne : il n'est pas concerné puisque les tarifs sont fixés en fin d'année scolaire pour l'année scolaire suivante.
- Droits de places : tarifs inchangés.
- Locations de salles et de matériels : tarifs inchangés.
- Vacations funéraires : pas d'augmentation par rapport à la délibération du 8 septembre 2009.
- Concessions au cimetière communal et au columbarium : augmentation proposée des tarifs de + 2,43 % à + 3,45 %.

> La délibération correspondante est approuvée par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

- Surtaxe Eau : compte tenu des travaux réalisés, augmentation proposée de + 4 % pour la prime fixe des abonnés et de + 3,70 % pour la surtaxe appliquée au m³ consommé.

> La délibération correspondante est approuvée par 22 voix POUR et 5 CONTRE.

➤ Approbation de la modification n°6 du Plan d'Occupation des Sols (POS)

La modification n°6 du Plan d'Occupation des Sols communal a déjà été évoquée lors de deux réunions de la commission d'Urbanisme : les 12 février et 23 avril 2009. D'autre part, les élus ont reçu une information à ce sujet lors de la réunion du Conseil municipal du 19 mai 2009.

La modification n°6 inclut les éléments suivants :

- l'extension de la zone d'activités NAj des Platières, par emprise sur la zone NA d'environ 5 hectares ;
- l'extension du secteur d'habitation de la Moille, sur une superficie d'environ 4 hectares, par transformation de la zone NA en zone NAb ;
- le rattachement à la zone UBa de parcelles des propriétés des familles Humbert et Hoareau donnant sur le chemin des Quatre-Vents ;

- la création d'un emplacement réservé à Chatanay, non loin du chemin de la Pierre blanche, en aval de la mare dite « aux Tritons ». Cet emplacement réservé doit permettre la réalisation d'une station de relèvement pour les eaux usées du secteur ;
- la modification du règlement de la zone NAB pour permettre l'urbanisation sur des surfaces plus réduites et un nombre moins important de lots : 2 500 m² au lieu de 5 000 m² et 3 lots au lieu de 5.

Conformément à la réglementation, une enquête publique a eu lieu du lundi 28 septembre au mercredi 28 octobre 2009 - M^{me} Caroline Ronin ayant été désignée commissaire enquêteur par le Tribunal administratif. Les observations de plusieurs propriétaires du secteur ont surtout porté sur une demande d'extension de la zone NAB de la Moille. Après des échanges entre la Mairie et le commissaire enquêteur, celui-ci a rendu un avis favorable dont une copie a été transmise à l'ensemble des élus. Une légère rectification a été demandée à l'énoncé de la modification du règlement de la zone NAB dont il sera tenu compte.

À la suite de cette présentation, le maire, Jean-Pierre Rioult, lit la fin du rapport du commissaire enquêteur concernant la modification de la rédaction d'un passage du règlement du POS concernant la zone NAB.

> La délibération correspondante est approuvée par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS.

➤ **Approbation du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) de la Moille**

Le Programme d'Aménagement d'Ensemble est un dispositif, prévu par le code de l'Urbanisme, qui met à la charge des constructeurs (lotisseurs ou particuliers) le coût financier des aménagements nécessaires à l'urbanisation d'un secteur.

Ce Programme d'Aménagement d'Ensemble se justifie dans le secteur de la Moille pour deux raisons :

1. tout d'abord pour l'aménagement de la route de la Moille elle-même, qui doit être élargie et bordée de trottoirs, et de carrefours destinés notamment à limiter la vitesse de circulation des véhicules ;
2. ensuite parce que, dans le cadre de l'extension prévisible des secteurs constructibles, des accès nouveaux doivent être prévus pour les zones qui seront urbanisées à l'avenir, au-delà du secteur actuellement défini qui se trouve à proximité de la route de la Moille. Ces futures voiries seront à intégrer dans le domaine public au fur et à mesure de leur réalisation.

Il a donc été demandé à la société de géomètre-expert Bourguignon-Cellier-Lacour-Varillon à Vienne d'élaborer le dossier correspondant à ce Programme d'Aménagement d'Ensemble. Compte tenu d'un coût des travaux évalué globalement à 768 000 € HT et d'une superficie constructible estimée globalement à 4 440 m², la participation qui doit être versée par chaque constructeur (soit financièrement, soit en nature par la réalisation de travaux ou la cession de terrains) s'établit à un montant arrondi de 173 € par m² construit.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce PAE de façon concomitante avec la modification du POS.

> La délibération correspondante est approuvée par 22 voix POUR et 5 CONTRE.

➤ **Projet de transfert des équipements sportifs à Moleye**

1. Information sur l'enquête publique et l'enquête parcellaire en cours

Par délibération du 4 décembre 2008, le Conseil municipal avait approuvé le dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et celui d'enquête parcellaire concernant le projet de transfert des équipements sportifs à Moleye. À la suite de cette demande et de l'instruction du dossier par les services préfectoraux, le Préfet de l'Isère a décidé de procéder à une enquête publique sur ce projet, du lundi 7 au mercredi 23 décembre courant.

Il s'agit à la fois d'une enquête préalable à la DUP du projet et d'une enquête parcellaire destinée à délimiter exactement les immeubles à acquérir. M^{me} Caroline Ronin a là encore été désignée comme commissaire enquêteur unique par le Tribunal administratif. Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête (un pour l'enquête publique et un autre pour l'enquête parcellaire) sont disponibles à la Mairie, au secrétariat général du 1^{er} étage, aux heures habituelles d'ouverture de l'hôtel de ville au public.

Madame Ronin recevra le public à la mairie :

- pour l'enquête publique : le lundi 7 décembre, de 9h30 à 12h, le mercredi 16 décembre, de 9h30 à 12h, et le mercredi 23 décembre, de 14h30 à 17h30 ;
- pour l'enquête parcellaire : le lundi 7 décembre, de 13h30 à 16h, et le mercredi 16 décembre, de 13h30 à 16h.

2. Achat des propriétés Sibellin et Gandy

Dans le cadre des négociations qui ont été entreprises avec les différents propriétaires fonciers au sujet des parcelles de terrains comprises dans le futur ensemble sportif de Moleye, un accord est déjà intervenu avec M. Gérard Sibellin d'une part et M. Joannès Gandy d'autre part.

- Monsieur Sibellin est propriétaire de la parcelle cadastrée section AH n°177, pour une superficie de 12 190 m².
- Monsieur Gandy est propriétaire de la parcelle cadastrée section AH n°145, d'une superficie de 4 664 m².

Dans les deux cas, l'acquisition de la parcelle s'effectuerait au prix de 10 € le m², soit 121 900 € pour Monsieur Sibellin et 46 640 € pour Monsieur Gandy.

Une estimation a été demandée au service France Domaines pour la validation de ces acquisitions, puisqu'elles se situent dans la marge de négociation qui avait été admise par rapport au prix de 7 €/m² défini primitivement pour l'achat de ces terrains.

Compte tenu des protocoles d'accord conclus entre la Commune de Chasse-sur-Rhône et l'Immobilière Géant-Casino pour l'acquisition des terrains et approuvés lors du Conseil municipal du 4 décembre 2008, la société IGC Promotion s'est engagée à acheter, au prix défini ci-dessus, les parcelles de terrains appartenant à Messieurs Sibellin et Gandy. Elle demande cependant à la Commune de s'engager à racheter les terrains concernés,

au plus tard au 28 février 2012, dans l'hypothèse où aucun accord ne serait intervenu sur le rachat, par IGC Promotion, des terrains de l'actuel ensemble sportif. Le rachat par la Commune intégrerait l'indemnité supplémentaire versée à l'exploitant agricole, M. Laurent Bouchard, pour la propriété Sibellin, ainsi que les frais de l'Immobilière Géant-Casino.

En fonction de tous ces éléments, le décompte du prix de rachat est donc le suivant :

Acquisition terrain Joannès Gandy

- Prix d'achat par IGC Promotion : 46 640 € HT
- Frais notariés : 1 930 €
- Frais de portage de l'opération : 2 500 €

⇒ Prix de revente à la Mairie : 51 070 €

Acquisition terrain Gérard Sibellin

- Prix d'achat par IGC Promotion : 121 900 € HT
- Frais notariés : 3 300 €
- Indemnités de l'exploitant : 6 896,87 €
- Frais de résiliation de bail : 500 €
- Frais de portage de l'opération : 7 500 €

⇒ Prix de revente à la Mairie : 140 096,87 € HT

> La délibération correspondante est approuvée par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

➤ Accueil à Chasse-sur-Rhône du « Mc Do Kids Iron Tour » le 22 mai 2010 et d'une étape de l'« Iron Tour 2010 » le 24 septembre : conventions avec Iron Tour SAS et Sport'Ys 4 All

Le mercredi 21 octobre 2009, des représentants de la Mairie ont rencontré les responsables de la société Iron-Tour qui organise, chaque année, un Tour de France de triathlon. Cette compétition de haut niveau regroupe des athlètes qui pratiquent à la fois la course à pied, le vélo et la natation. Cette manifestation se déplace dans toute la France et revêt un caractère national. Pour l'année 2010, cette compétition, qui se déroule sur plusieurs jours, aura lieu dans le sud-est de la France et concernera des villes situées le long des rives du Rhône. Parmi celles-ci, Chasse-sur-Rhône a été sollicitée pour accueillir cette compétition le vendredi 24 septembre 2010. Les mêmes compétiteurs (environ une quarantaine) enchaîneraient une épreuve de natation d'environ 1 km au bassin nautique, une épreuve cycliste d'environ 24 km dont le tracé relierait le Village aux Hauteurs puis une épreuve de course à pied de 6,5 km dans le quartier du Village, autour de la place Jules-Ferry et de l'hôtel de ville, par le chemin des Roues.

Préalablement à la venue de l'Iron-Tour, un Mc Do-Kids-Iron-Tour aurait lieu le mercredi 22 mai 2010, place Jules-Ferry, permettant le déroulement de compétitions plus adaptées aux enfants et impliquant la participation des familles. Cinq enfants de Chasse-sur-Rhône seraient par ailleurs sélectionnées, à l'issue de cette journée, pour participer à des finales régionales qui auront lieu en Haute-Savoie.

Deux conventions de partenariat ont été établies pour ces manifestations, disposant notamment qu'en dehors d'une aide technique, la Mairie de Chasse-sur-Rhône attribuera une subvention de 1 000 € pour le Mc Do-Kids-Iron-Tour et une autre de 25 000 € pour l'Iron-Tour. Il conviendrait toutefois de déduire de ces 25 000 € une subvention globale de 13 000 € qui devrait être versée à la Commune

par le Département de l'Isère et la Région Rhône-Alpes. Une aide supplémentaire pourrait également être apportée par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois. Il est donc demandé à l'Assemblée de donner son accord pour l'organisation de ces deux manifestations, d'approuver les conventions de partenariat passées avec la société Iron-Tour (sous réserves de modification de détails) et d'autoriser le maire à signer ces conventions. Enfin, il est demandé au Conseil municipal l'autorisation de solliciter l'aide, pour l'organisation de l'Iron-Tour 2010, du Conseil général de l'Isère, du Conseil régional Rhône-Alpes et de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

> La délibération correspondante est approuvée à l'UNANIMITÉ.

➤ Voiries et réseaux divers (VRD) aux cités Berquet : information sur l'attribution des marchés de travaux

Par délibération du 4 novembre 2009, le Conseil municipal a autorisé le maire à signer les marchés de travaux concernant les 3 lots d'aménagement des espaces extérieurs des cités Berquet.

Suite à l'ouverture des plis et après deux réunions de la commission des Travaux, celle-ci a proposé l'attribution des marchés pour les lots suivants :

1. Lot n°2-Espaces verts : estimation des travaux à 56 117 € HT
Entreprise mieux-disante : ISS Espaces verts, pour un montant de 51 187 € HT
2. Lot n°3-Réseaux secs : estimation des travaux à 85 290 € HT
Entreprise mieux-disante : MDTP, pour un montant de 69 309 € HT
3. Lot n°1-Voiries et Réseaux divers (VRD) : estimation des travaux à 183 636,80 € HT
Pour ce lot n°1, trois entreprises seulement ont répondu à l'appel public à la concurrence. L'entreprise la moins disante est la société Asten, qui a transmis une proposition à 129 975 € HT, soit un rabais de près de 30 % par rapport à l'estimation. Considérant la possibilité d'une offre « anormalement basse », une nouvelle consultation a été ouverte avec les trois entreprises candidates - les deux autres propositions s'établissant respectivement à 161 000 et 168 000 € HT environ. En fonction des résultats de cette nouvelle consultation et des réponses qui pourront être apportées par l'entreprise Asten aux prix unitaires jugés anormalement bas qu'elle a proposés, le choix définitif, pour l'attribution du lot n°1, sera proposé lors de la réunion de la commission des Travaux qui aura lieu le mercredi 9 décembre à 14h à la mairie.

➤ Programme 2010 d'adduction d'eau : approbation d'une convention de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études ICDEE

À la suite des travaux réalisés pour l'amélioration de la distribution d'eau potable en 2009, un nouveau programme est envisagé pour l'année 2010. Ce programme de travaux concernerait principalement le

renouvellement et le renforcement des conduites ainsi que la mise en conformité des branchements dans le quartier du Rhône. Sont également prévus : des remplacements d'antennes impasse Fleming et impasse Ambroise-Paré, la mise en conformité de 36 branchements en plomb ainsi que la pose de deux nouveaux débitmètres, l'un chemin de Chatanay et l'autre au réservoir de Révolière et Léchère. Le montant global des travaux prévus est estimé à 370 000 € HT environ. Après consultation de différents bureaux d'études, la proposition la moins-disante est celle d'ICDEE à Bourgoin-Jallieu, pour un montant de 26 000 € HT, soit un pourcentage de rémunération d'environ 7 % par rapport au montant des travaux.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver la convention correspondante et d'autoriser le maire à la signer.

> La délibération correspondante est approuvée à l'UNANIMITÉ.

➤ **Nouvelles dénominations de voiries**

À côté du lotissement « Bel Air », au hameau de Trembas, un permis de construire a été accordé à la société IBM 2L Promotion pour la construction de 18 maisons individuelles groupées. Il a été demandé au constructeur de proposer un nom pour la future voirie de desserte de ces 18 maisons. Le nom proposé est « Allée des Perdrix ».

D'autre part, pour rendre hommage à M. Jean-Pierre Criner, qui fut notamment chef du centre de secours, président de la Société de sauvetage, président du Comité de jumelage et ancien président du Sou des écoles, il est proposé d'attribuer le nom de « Quai Jean-Pierre-Criner » au chemin de halage, à l'emplacement de l'embarcadère utilisé par les sauveteurs dans le quartier du Rhône.

Il est demandé à l'Assemblée de ratifier ces propositions.

> La délibération correspondante est approuvée à l'UNANIMITÉ.

➤ **Classes de neige 2010 à Villard-de-Lans**

Comme chaque année, les élèves des classes de CM1 sont invités à participer à un séjour en classe de neige avec leurs enseignants. Ce séjour concerne 3 classes, soit un total de 73 élèves. Organisé par la Ligue de l'Enseignement, il aura lieu au centre « Le Vercors » de Villard-de-Lans, du lundi 15 au vendredi 26 mars 2010. Comme chaque année, la Commune de Chasse-sur-Rhône prendra en charge le coût du séjour des élèves et de l'animateur « Vie quotidienne » mis à disposition. Pour la Mairie, le coût de cette action inclut également le transport des enfants en autobus depuis Chasse-sur-Rhône jusqu'à Villard-de-Lans et les heures d'études versées aux enseignants. Le coût global du séjour peut donc être évalué à 62 000 € environ.

Du côté des recettes, une subvention du Conseil général de l'Isère, d'un montant de 7 € par enfant et par jour, est sollicitée ainsi qu'une participation des parents définie en fonction de leur quotient familial.

Il est donc demandé à l'Assemblée d'approuver les conditions de ce séjour et d'autoriser le Maire à prendre les dispositions correspondantes.

> La délibération correspondante est approuvée à l'UNANIMITÉ.

➤ **Réhabilitation par l'Opac 38 des anciennes HLM des Barbières rue Pierre-Mendès-France : garantie de prêt par la Commune**

L'Opac 38 va réaliser prochainement des travaux de réhabilitation sur les 70 logements sociaux dont elle est propriétaire, rue Pierre-Mendès-France, dans le quartier des Barbières. Dans le cadre de cette rénovation, est notamment prévue l'amélioration de l'isolation des 2 immeubles par le changement des menuiseries et la pose de double-vitrage aux fenêtres.

Pour la réalisation de cette opération, l'Opac 38 a bénéficié d'un prêt PALULOS (Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale), consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant global de 524 296 € pour une durée de 25 ans, avec un différé d'amortissement de 2 ans et un taux d'intérêt limité à 1,85 %. Conformément aux dispositions habituelles, la Commune de Chasse-sur-Rhône est appelée à garantir ce prêt à hauteur de 20 %, soit 64 859,20 € - 60 % de la garantie étant apportée par le Conseil général de l'Isère et les 20 % restant par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

> La délibération correspondante est approuvée à l'UNANIMITÉ.



Jean-Pierre RIOULT
Maire de Chasse-sur-Rhône
Vice-président de la CAPV



et les membres du Conseil municipal

vous adressent

**leurs Meilleurs Vœux
de bonheur et de santé pour que**

2010

soit, pour vous comme pour vos proches,
une année d'espérance

➤ **Calendrier des prochaines manifestations** **Décembre 2009**

- Dimanche 20 : > Pastorale des santons de Provence (Paroisse), salle Jean-Marion, 16h
- Janvier 2010**
- Vendredi 8 : > Vœux du maire à la population
Salle Jean-Marion, 18h30
- Samedi 9 : > Assemblée générale Saint-Vincent (Vignerons), Château, 15h
- Dimanche 10 : > Assemblée générale Dolce Vita
Château, 11h
- Vendredi 15 : > Tirage des Rois, Amicale Boule, 18h
> Assemblée générale Don du Sang
Château, 18h
> Sainte-Barbe des Sapeurs-pompiers
Centre de secours, 18h
- Samedi 16 : > Concours de coinche
Amicale Boule, 14h

Inscriptions à l'école maternelle. Les parents d'enfants nés en 2007 doivent les préinscrire, à l'accueil de la mairie, pour l'entrée à l'école maternelle (**rentrée de septembre 2010**).

Vous avez jusqu'au **mercredi 23 décembre 2009**, délai de rigueur, pour vous présenter à l'hôtel de ville **munis du livret de famille ainsi que du carnet de santé** de vos enfants.